

<b>Zeitschrift:</b>	Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française
<b>Herausgeber:</b>	Le messager suisse
<b>Band:</b>	28 (1982)
<b>Heft:</b>	11
<b>Artikel:</b>	Exposés prononcés au 60e Congrès annuel des 20/22 août 1982 à Sierre
<b>Autor:</b>	Sutter, Erwin / Baechler, Hugo
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-848371">https://doi.org/10.5169/seals-848371</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 28.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

*A la demande de l'A.S.S.A.O.M., (Association des Suisses... Spoliés d'Algérie ou d'Outre-Mer), nous publions volontiers les exposés faits à Sierre, lors du Congrès des Suisses de l'étranger par MM. E. Sutter et H. Baechler.*

*Red.*

**Exposés prononcés  
au 60<sup>e</sup> Congrès annuel  
des 20/22 Août 1982 à Sierre**

« Au nom des membres de l'A.S.S.A.O.M. (spoliés d'Algérie et d'Outre-Mer) et de son comité, je remercie la Direction du Congrès des Suisses de l'Etranger qui nous permet une fois encore de porter à votre connaissance l'injustice dont nous sommes victimes depuis 20 ans.

Une centaine de spoliés d'Algérie adhérents de l'A.S.S.A.O.M. attendent toujours que justice leur soit rendue ; les spoliés d'Algérie n'ont jamais compris que lors des pourparlers et des accords Franco-Algériens engagés et conclus à Lugrin et à Evian en 1961 et 1962 notre Confédération elle-même fit garder les interlocuteurs algériens par les parachutistes de l'armée suisse et les fit transporter par ses hélicoptères. Nous serions en droit de les accuser et de leur demander réparation des torts subis.

En effet, lors de la collaboration aveugle de notre Gouvernement, nos diplomates n'ont même pas revendiqué en échange la sauvegarde et le respect des vies et des biens de ces quelque 2000 Suisses résidant en Algérie.

Peut-être ignoraient-ils leur existence ? Savez-vous que durant les tragiques épisodes de l'indépendance, de nombreux Suisses innocents ont été tués, voire même massacrés.

Je me réfère à l'article de M. Eric Burnand intitulé « Algérie-Suisse, souvenir d'une Idylle » paru dans l'Hebdo du 15 juillet 1982 qui écrit :

« Deux Algériens sur trois n'étaient pas nés lorsque la Suisse servait d'asile à la révolution. Pour ceux-ci ce nom ne veut plus dire grand chose. La Suisse ? L'idylle est oubliée, et voilà !!! ».

Mais les spoliés sont toujours là et n'ont pas oublié ; et nos morts, oubliés croyez-vous ? Cela vous montre que la Suisse a aussi eu ses idéologues, nous les avons vus à l'époque, assis entre un dignitaire égyptien et Che Guevara.

Ne ressemblaient-ils pas étrangement à ces autre idéologues qui dans un pays voisin avaient entretenu aussi l'idylle avec Pol Pot du Cambodge, personnage de sinistre mémoire qui fut responsable de la mort de 2 millions de Cambodgiens. Heureusement nous étions moins nombreux.

Malheureusement, nous trouvons toujours des idéologues irresponsables dans notre monde.

En faveur de l'Algérie, la Suisse a contribué pour sa part à des aides très importantes : par l'envoi de denrées alimentaires par milliers de tonnes, par l'envoi de coopérants, par la formation de cadres algériens en

Suisse, par la construction d'un collège en Algérie et par une aide très importante lors du séisme de El-Asnam.

Cela n'était certainement pas prévu dans les statuts de la Confédération, mais on a quand même trouvé un moyen pour le faire.

Je lis plus loin : l'Algérie a commandé au Canada un monument pour commémorer le 20<sup>e</sup> anniversaire de son indépendance qui a coûté 100 millions de dollars sans employer un seul ouvrier autochtone !!! Cela ne vous laisse-t-il pas rêveur ?

Lorsque nous avons voulu saisir le stand de l'Algérie au Comptoir de Lausanne en 1981 comme l'avaient fait les spoliés du Zaïre, les autorités de Berne ont promulgué un arrêté aux termes duquel les biens d'un Etat étranger lors de foire ou autre manifestation officielle, bénéficient de « l'immunité diplomatique ».

Cela vous prouve que les intérêts des spoliés sont beaucoup mieux défendus que ceux des victimes.

Dans le cas du « trésor » du F.L.N. en effet, comme un conseiller fédéral a eu l'occasion de l'expliquer le 26 juin 1979 à quelques membres de notre association, ce sont des fonds privés du F.L.N. qui ont été déposés à l'époque dans les banques suisses également privées, sur lesquelles nos autorités n'ont aucun pouvoir.

Pourtant, j'ai relevé dans la Tribune de Genève du mercredi 28 novembre 1979, le paragraphe suivant : « **Exception consentie à la règle de réciprocité** ». L'arrangement final auquel les parties intéressées ont abouti fut rendu possible par l'intervention de la Commission fédérale des Banques. En effet, il a fallu que cette dernière accorde une autorisation spéciale au Gouvernement algérien lui permettant d'être propriétaire et de gérer une banque en Suisse. On a donc fait exception à la règle de réciprocité. Normalement, seules les banques dont les pays autorisent l'installation de banques suisses sur leur territoire peuvent opérer en Suisse.

Dans le cas de l'Algérie, aucune banque suisse ne s'y est installée car de par la loi, toutes les banques sont nationalisées et appartiennent à l'Etat Algérien.

Un peu plus loin je lis : « On peut souligner qu'il est très heureux que soit réglée une affaire qui opposait deux pays amis, la Suisse et l'Algérie !!!

Je laisse juge et à votre appréciation des raisons pour lesquelles on prend si peu notre défense... car Berne a eu son mot à dire dans cette affaire.

Un compromis était si facile à ce moment là. Pourquoi ne l'a-t-on pas fait ? Uniquement pour des intérêts commerciaux. »

Le Président Erwin Sutter passe alors la

parole au Vice-président M. Hugo Baechler qui continue comme suit :

« Je m'appelle Hugo Baechler, et en tant que Vice-Président de l'Association Suisse des Spoliés d'Algérie et d'Outre-Mer, je prends le relais de notre Président.

Il est selon moi admirable que la Suisse officielle ainsi que les nombreuses œuvres charitables de notre pays aient tant fait dans le passé et continuent à soulager les malheurs et souffrances existant à travers le monde. Des milliards de francs suisses ont été offerts et je suis parfaitement d'accord avec toute cette aide, mais qu'il me soit permis de dire que dans certains cas, notre concours aurait pu être fourni avec plus de discernement.

Je suis d'autant plus déçu du manque de sens de solidarité qui existe chez nous au sein des membres du Conseil fédéral vis à vis de nos compatriotes qui ont perdu en Algérie le fruit d'un dur travail de dizaines d'années par suite de nationalisations, de spoliations et d'expropriations. Je veux bien admettre que nos représentants à Berne ont fait de nombreux efforts pour que les autorités algériennes se décident à dédommager les pertes subies par nos compatriotes, malheureusement, jusqu'à présent sans résultat positif. D'ailleurs, l'Algérie refuse catégoriquement de discuter plus longtemps le sujet.

L'Algérie est actuellement le 4<sup>e</sup> client de la Suisse en Afrique et nous comprenons parfaitement que la Confédération ne veuille pas entreprendre une action contre cet état car elle risque alors de perdre un client important qui fait travailler l'industrie suisse et procure des emplois aux ouvriers suisses. Nous sommes conscients de la situation embarrassante dans laquelle se trouve le Gouvernement ; mais pourquoi alors la Confédération ne fait-elle pas un geste vis à vis des spoliés ? Pourquoi devons-nous être sacrifiés en nous refusant toute indemnisation à laquelle nous avons droit ?

Notre avis est que l'on devrait s'acheminer vers un remboursement par la Confédération qui deviendrait alors créancier unique de l'Etat qui a causé le dommage. »

**Conseil National**

Interprétation du Dr. Biel

le 19 juin 1980

Bon nombre de Suisses de l'étranger qui ont perdu leurs biens à la suite de nationalisations, attendent encore d'être indemnisés. Cette situation m'amène à poser les questions suivantes au Conseil fédéral :

1<sup>o</sup>) A quel stade en sont les négociations engagées avec l'Algérie en vue de parvenir à un accord d'indemnisation ?

2<sup>o</sup>) Serait-il possible d'en accélérer le déroulement ?

3<sup>o</sup>) La Confédération ne pourrait-elle pas accorder des indemnités anticipées aux Suisses lésés par les nationalisations opérées en Algérie ?

## Réponse du Conseil fédéral

Des discussions ont eu lieu à la fin de l'année dernière entre une délégation suisse et une délégation algérienne. La partie algérienne a fait savoir à la partie suisse qu'il ne lui était pas possible de poursuivre la discussion sur les moyens propres à assurer une indemnisation appropriée des biens et des intérêts suisses en question. Le Conseil fédéral qui s'est félicité de l'amélioration des relations entre les deux pays, regrette l'attitude négative adoptée en cette matière par les autorités algériennes.

Et l'on revient sur le fond de solidarité qui n'a rien à voir avec nos indemnisations, les spoliations et les nationalisations dont nous avons été victimes.

Le Conseil fédéral refuse notre indemnisation sous prétexte que notre Constitution fédérale ne traite pas de cas semblable. Pourtant, le Conseil fédéral a compétence pour remédier aux lacunes de notre Constitution et pour légiférer en faveur du tiers monde et même de nos spoliés.

Nous faisons appel à nos parlementaires pour leur demander qu'un geste généreux soit enfin fait sous forme d'une indemnisation à nos concitoyens spoliés, aide qui a déjà trop tardé, car nombreux sont nos compatriotes qui sont décédés depuis 1962, année de l'indépendance de l'Algérie. Nous considérons donc qu'il est grand temps qu'un acte de solidarité soit décidé sans quoi les discours du 1<sup>er</sup> Août restent lettres mortes, ce qui serait bien regrettable.

Depuis ces nationalisations, 27 de nos compatriotes sont décédés. Combien devront encore mourir avant que nos autorités fassent enfin des efforts envers nos spoliés ? Veut-on vraiment attendre encore 20 ans pour qu'il n'en reste plus ?

Quel peut-être l'état d'âme d'un Suisse trahi au seuil de la vieillesse en face de son Gouvernement qui a eu tant de fois l'occasion de demander justice et réparation. Cette justice si souvent bafouée !!

Je fais appel à tous les congressistes et je leur demande instamment au nom de tous les spoliés, d'approuver la motion de solidarité qui est la même que celle qui a été votée il y a 10 ans.

J'ajouterai, Chers Compatriotes, vous qui êtes dispersés dans le monde entier, nous souhaitons de tout cœur qu'il ne vous arrive rien de ce que nous avons subi, bien que vous soyez exposés dans la conjoncture actuelle.

Merci de nous avoir écoutés.

Erwin Sutter  
Hugo Baechler

## MOTION DE SOLIDARITE

Les Suisses de l'étranger réunis à Sierre pour le 60<sup>e</sup> Congrès annuel, ayant entendu l'exposé de l'A.S.S.A.O.M., estiment de leur devoir de faire acte de solidarité avec leurs compatriotes rapatriés et victimes d'événements politiques indépendants de leur volonté.

Ils émettent le vœu que la Confédération, dans le cadre de l'article 45 bis de la Constitution, édicte rapidement toutes dispositions nécessaires en vue de l'indemnisation des Suisses rapatriés et notamment, se substitue provisoirement aux puissances débitrices, surtout en ce qui concerne la réparation des pertes subies.

Ces mesures seraient considérées par l'ensemble des Suisses de l'étranger, comme le meilleur témoignage que puisse leur rendre la Confédération pour l'action bénéfique qu'ils poursuivent en sa faveur dans le monde entier.

## Le Caquelon

Restaurant de spécialités suisses  
fondues — raclettes

43, grande rue 78240 Chambourcy  
Tél. : 965.28.41

Ouvert tous les soirs et dimanche midi  
Fermé le dimanche soir et le lundi

Au centre du village près de l'église,  
à 2 km de ST GERMAIN EN LAYE par la RN 13, direction Mantes.

## ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURE FRANCIS MONA

39, avenue de Seine  
92500 Rueil-Malmaison  
Tél. : 776.13.37

2bis, rue de l'Oasis  
92800 Puteaux  
Tél. : 776.13.37

- × pour votre problème de sélection ou de RECRUTEMENT
- × pour un DIAGNOSTIC PSYCHOLOGIQUE
- × pour la création et l' animation de SEMINAIRES DE FORMATION

### UN PRATICIEN

psychologue - graphologue  
animateur de formation

spécialiste de ces questions  
depuis plus de 12 ans

FRANCOIS SULGER  
CONSEILLER EN PSYCHOLOGIE  
16 AVENUE REILLE - 75014 PARIS  
TEL. (1) 589.04.73